



CONCOURS DE PEINTURE
Règlement
16^{ème} Festival Echall'Arts
5 & 6 Aout 2023

Echall'Arts

Article1

L'Association L'Alambic, organise un concours de peinture en plein air les 5 et 6 aout 2023. Les artistes confirmés ou amateurs peuvent participer à cette manifestation. Ce concours comporte deux catégories de participants : adultes et jeunes de 12 à 18 ans. Les mineurs qui participent à ce concours sont sous la responsabilité de leurs parents.

Article2

Toutes les techniques sont admises, seuls les supports (papier, toile) en 2 dimensions seront admis. Le format est libre (format Minimum 0.4 m2 et Maximum 1 m2), un fond monochrome est admis.

Article3

L'œuvre doit être impérativement réalisée dans le périmètre autorisé (les communes d'Echallat, Douzat et Saint-Amand de Nouère) le samedi et/ou le dimanche. L'œuvre devra représenter les villages et mettre en valeur le patrimoine, un paysage .

Article4

Les participants se présentent à l'accueil à partir de 8 heures pour faire estampiller un ou plusieurs supports. Les inscriptions sont ouvertes à l'accueil jusqu'au dimanche 11 Heures. Les participants devront rendre leur œuvre (Une seule œuvre acceptée pour le concours par artiste inscrit) avec leur N° le dimanche après-midi à 16H00 Maximum en précisant la technique utilisée.

Article5

Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant la durée du festival, et peut, s'il le désire, contracter une assurance. Les participants devront veiller à installer leur chevalet et matériel en toute sécurité sans gêner la circulation.

Valeur totale des prix= 4000€ : 9 prix de 300€ à 800€ - un prix Jeune



CONCOURS DE PEINTURE
Règlement
16^{ème} Festival Echall'Arts
5 & 6 Aout 2023

Echall'Arts

Article6

Les frais d'inscription sont de 15 € pour les adultes et gratuit pour les 12 à 18 ans. Ils ne sont pas remboursables.

- Inscription en ligne sur le site internet www.echallarts.com, paiement par chèque à adresser.
- Inscription par envoi postal à : Association L'Alambic Mairie route des écoles 16170 Echallat, chèque à l'ordre de L' Association L'Alambic.
- Inscription sur place, paiement par espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre L' Association L'Alambic

Article7

Le jury sera composé de 4 peintres professionnels et amateurs et d'une personne du village. Le jury se réunira le dimanche après-midi vers 16H pour délibérer en toute indépendance, en vue de sélectionner les meilleures œuvres selon 3 critères d'appréciation : Composition ; Technique et Créativité.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entrainera la disqualification du candidat.

L'Association L'Alambic se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix.

Article8

Le jury attribuera 10 prix dont 1 pour le jeune public (moins de 18 ans), ses décisions seront sans appel.

L'association conservera les œuvres primées, les artistes des œuvres primées acceptent d'abandonner leurs droits au profit de l'Association L'Alambic.

9 prix décernés de 300€ à 800€.

Les prix attribués ne pourront être négociés et aucune contrepartie ne sera possible. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Les résultats seront proclamés vers 18h00 ~ 18H30. La présence de l'artiste est obligatoire.

Article9

L'artiste autorise la prise, l'utilisation et la publication de photographies ou films de ses œuvres et de lui-même. L'artiste autorise L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail).

Valeur totale des prix= 4000€ : 9 prix de 300€ à 800€ - un prix Jeune